Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
VINGT-DEUXIÈME SESSION
Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION, 1182e SÉANCE

Jeudi 19 octobre 1967, à 11 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

Page

Point 74 de l'ordre du jour:
Projet de budget pour l'exercice 1968 (suite)
Discussion générale 43

Président: M. Harry MORRIS (Libéria).

POINT 74 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1968 (suite) [A/6705, A/6707 et Corr.2, A/6854, A/6861, A/C.5/1113 et Corr.2, A/C.5/1114, A/C.5/1115, A/C.5/1118, A/C.5/1123 et Corr.1, A/C.5/1124, A/C.5/1126 à 1129, A/C.5/L.901]

Discussion générale

1. M. FRANCIS (Canada) dit que, bien que l'Organisation des Nations Unies se soit développée en grande partie au fur et à mesure que des besoins surgissaient, au cours de ses 20 premières années, la délégation canadienne n'a jamais douté qu'elle était édifiée sur les bases les plus appropriées. Après 20 ans, toutefois, il était raisonnable de se demander si la structure que l'on avait érigée était bien rationnelle et si ses procédures administratives et budgétaires étaient pleinement efficaces. C'est pourquoi, au cours des deux dernières années, les délégations ont étudié de près les rouages de l'Organisation afin de déterminer comment elle pourrait être plus utile à la collectivité internationale contemporaine. Le Canada a accueilli avec satisfaction l'institution, en 1965, du Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et a été heureux de participer à ses travaux. Il a appuyé la création du Comité ad hoc, non parce que les recommandations de celui-ci permettraient de limiter le taux de croissance de l'Organisation et d'éviter des dépenses au contribuable canadien, mais parce que ses recommandations pourraient entraîner une plus grande efficacité des activités, assurant ainsi les Etats Membres d'un rendement sans cesse meilleur des fonds mis par eux à la disposition de l'ONU. Les recommandations formulées dans le deuxième rapport du Comité ad hoc [1] constituent véritablement une étape très importante de la réévaluation des procédures de l'ONU, et elles doivent être appliquées intégralement.

2. L'Organisation a maintenant atteint le stade où elle peut commencer à voir les résultats de cette réévaluation dans la mise en pratique de certaines des recommandations du Comité ad hoc. La délégation canadienne est heureuse des progrès accomplis sur la voie de l'établissement du corps commun d'inspection et espère que ce dernier sera en mesure de commencer ses opérations à la date fixée, c'est-à-dire le 1er janvier 1968. Elle se réjouit de ce que l'ancien Comité spécial de la coordination ait été reconstitué en Comité du programme et de la coordination — conformément aux recommandations du Comité ad hoc — et elle a jugé encourageantes les observations et les recommandations formulées par ce comité aux paragraphes 41 à 45 de son rapport [2]. Elle a accueilli avec satisfaction également les demandes adressées par le Conseil économique et social à ses organes subsidiaires au paragraphe 3 de sa résolution 1264 (XLIII) et estime que, en y donnant suite scrupuleusement, ces organes contribueront grandement à l'application des recommandations du Comité ad hoc. En ce qui concerne la recommandation du Comité ad hoc tendant à ce que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires revoie de temps à autre les procédures d'administration et de gestion des institutions spécialisées, la délégation canadienne attend avec intérêt le moment où la Cinquième Commission étudiera le rapport du Comité consultatif sur l'UNESCO. M. Francis loue les projets des organisations annoncés au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général (A/6803). Ils montrent que les institutions sont décidées à mettre en œuvre la recommandation formulée par le Comité ad hoc au paragraphe 59 de son deuxième rapport.

3. La délégation canadienne est heureuse des diverses modifications utiles qui ont été apportées à l'ordonnance du projet de budget pour l'exercice 1968 (A/6705); il s'agit là d'une étape sur la voie de l'étude de longue haleine recommandée par le Comité ad hoc au sujet de l'uniformisation éventuelle de l'ordonnance des budgets. Elle est particulièrement satisfaite de trouver, au chapitre 3 (Traitements et salaires), une nouvelle répartition des dépenses entre grands services du Secrétariat. Elle ne peut qu'encourager le Secrétaire général à étendre cette forme de présentation aux autres chapitres du projet de budget pour 1969. De telles modifications marquent un progrès important sur la voie de l'établissement d'un budget-programme, recommandé par le Comité ad hoc. Si l'on conserve en même temps la présentation habituelle du budget par objets de dépenses, on sera assuré que les dépenses feront l'objet d'un contrôle central efficace exercé sur le budget.

[1] Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes, point 80 de l'ordre du jour, document A/6343.

[2] Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-troisième session, Supplément No 9.

4. M. Francis partage l'avis que formule le Secrétaire général, au paragraphe 9 de son avant-propos au projet de budget pour 1968, selon lequel le rapport sur l'exécution du budget — tel que celui qu'il a présenté pour l'exercice 1966 (A/6666) — serait plus utile s'il contenait également une évaluation des résultats du programme de travail au cours de la même année, notamment dans les domaines économique et social. Une ventilation plus détaillée des dépenses aux divers articles et rubriques, comme le recommande le Comité consultatif (A/6707 et Corr.2, par. 49), rehausserait également la valeur de ce rapport.

5. La délégation canadienne apprécie les améliorations apportées aux annexes du projet de budget pour 1968, notamment le fait que des renseignements plus nombreux sont donnés à l'annexe I. Elle se réjouit également de la publication d'une autre annexe explicative (A/C.5/1115) du type recommandé pour tous les organismes des Nations Unies par le Comité ad hoc au paragraphe 123 de son rapport. Elle attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les modifications qu'il se propose d'apporter à l'ordonnance actuelle du budget de l'ONU.

6. M. Francis espère que des progrès seront accomplis pendant la session en cours pour limiter l'augmentation continue du nombre des conférences, des réunions et des documents de l'ONU. Le rapport du Secrétaire général sur les publications et la documentation de l'ONU (A/6675) constituera peut-être un premier pas sur la voie de l'élimination des publications superflues et périmées. La limitation de la documentation dépend évidemment de la limitation du nombre des conférences et réunions. M. Francis attend avec intérêt de connaître, à la session en cours, les recommandations du nouveau Comité des conférences relatives au calendrier des conférences proposé pour 1968. En fin de compte, c'est aux Etats Membres dans leur ensemble qu'il appartient d'aborder et de résoudre le problème de la prolifération des conférences et des réunions. Sept conférences importantes sont prévues pour 1968, contre cinq en 1967; il semblerait donc qu'il est impossible d'appliquer le principe approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 2116 (XX) selon lequel il ne devrait pas être prévu plus d'une grande conférence spéciale par an. M. Francis souhaite que le Comité des conférences étudie la notion de "grande conférence spéciale" et fasse des recommandations quant aux critères que l'Assemblée devrait adopter pour essayer de limiter le nombre des grandes conférences qui pourraient avoir lieu au cours d'une année donnée.

7. M. Francis attend également avec intérêt de recevoir l'étude du Secrétaire général sur la possibilité d'adopter un cycle budgétaire biennal pour le budget ordinaire de l'ONU, comme l'a demandé le Comité ad hoc au paragraphe 56 de son rapport. La délégation canadienne estime que cette formule présente des avantages intrinsèques. L'adoption d'un cycle budgétaire biennal pourrait aussi avoir comme effet secondaire utile de rendre plus faciles les rapports entre le Comité consultatif et le Comité du programme et de la coordination. D'après le paragraphe 82 du rapport principal du Comité consultatif (A/6707 et Corr.2), il serait possible d'améliorer en 1968 l'échelonnement des réunions du Comité consultatif et du Comité du programme et de la coordination, mais ce dernier devra examiner le programme de travail pour l'année suivante dans le cadre budgétaire des crédits approuvés pour l'année en cours, puisque le Secrétariat ne sera apparemment pas en mesure d'établir le projet de budget de l'année suivante en temps voulu pour sa réunion d'avril 1968, et les travaux de ce comité risquent donc de perdre de leur efficacité. Par contre, avec un cycle biennal, il serait plus facile de fournir au Comité du programme et de la coordination tous les renseignements budgétaires pour l'année suivante en temps voulu pour sa réunion de printemps. On pourrait aussi résoudre le problème en établissant un budget-programme fondé sur un plan à long terme arrêté à l'avance. Si aucune de ces formules n'était retenue, on pourrait demander au Secrétariat, comme le suggère le Secrétaire général (A/6705, avant-propos, par. 14), de mettre au point une seule série de données sur le budget et les programmes qui servirait à la fois au Comité administratif de coordination (CAC), au Comité du programme et de la coordination et au Comité consultatif, ce qui contribuerait à accélérer d'une manière générale la présentation des renseignements budgétaires.

8. La délégation canadienne espère qu'il sera également possible, pendant la session en cours, de faire des progrès en vue de limiter le recours au budget additionnel. Elle partage à cet égard les doutes exprimés par de nombreuses délégations et par le Comité consultatif au paragraphe 58 de son rapport principal. Elle s'associe à l'opinion du Comité consultatif qui considère que le texte actuel de la résolution de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires autorise une trop grande latitude. M. Francis espère que la Cinquième Commission pourra, au cours de la session, envisager de modifier la résolution de l'Assemblée conformément aux suggestions faites par le Comité ad hoc au paragraphe 43 de son rapport.

9. Il y a encore de grands progrès à faire dans des domaines tels que l'établissement d'un budget-programme, la coordination, l'évaluation et la planification à long terme. La délégation canadienne espère vivement que le Secrétaire général établira ultérieurement un rapport beaucoup plus complet que ceux qu'il a présentés sous les cotes E/4391 [3] et A/6803 sur les progrès accomplis dans l'application de ces recommandations du Comité ad hoc. M. Francis reconnaît que l'application de ces recommandations prendra plus de temps que dans d'autres domaines, mais c'est le progrès réalisé en ce qui les concerne qui, en dernière analyse, garantira le succès des efforts déployés pour améliorer l'efficacité et la cohésion de l'Organisation.

10. Les buts de l'étude générale que doit faire le Comité élargi du programme et de la coordination sont étroitement liés à ceux de la réévaluation entreprise en 1965. M. Francis ne se fait pas d'illusions sur les difficultés inhérentes à cette étude générale; il la considère comme un complément important de l'amélioration des procédures administratives et budgétaires et comme une condition préalable à la réalisation d'un programme cohérent d'aide aux

[3] Ibid., quarante-troisième session, Annexes, point 19 de l'ordre du jour.

pays en voie de développement par l'intermédiaire d'un système d'organismes des Nations Unies travaillant en étroite collaboration.

11. Du fait de l'intérêt qu'elle porte à l'application des recommandations formulées dans le deuxième rapport du Comité ad hoc [4], la Cinquième Commission risque de perdre de vue le premier rapport [5], lequel contient une étude du bilan et de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce rapport, la conclusion du Comité ad hoc est que le déficit que les Etats Membres étaient invités à combler par des contributions volontaires pour aider l'Organisation à sortir de ses difficultés financières s'établissait au 30 septembre 1965, soit à 52 millions de dollars, soit à 73 400 000 dollars. A cette date, les contributions volontaires versées ou promises à ce titre s'élevaient au total à 20 100 000 dollars. A l'heure actuelle, malgré les nombreux appels du Secrétaire général, le fonds spécial institué pour rétablir la solvabilité de l'Organisation se monte à 23 600 000 dollars seulement. Pendant ce temps, le déficit s'est aggravé de 8 à 10 millions de dollars. Le Canada est l'un des 23 pays qui ont versé des contributions volontaires, et il déplore que de nombreux Etats Membres aient tendance à négliger le déficit financier, en dépit de l'entente réalisée à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale [6]. L'actuelle réforme administrative et budgétaire devrait avoir comme premier objectif l'élimination des difficultés financières de l'Organisation, qui attendent depuis longtemps leur solution. Toutes les réformes resteront lettre morte tant que le déficit ne sera pas comblé. La délégation canadienne demande instamment aux Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions volontaires.

12. Elle se rend compte de l'importance de la requête du Secrétaire général (A/C.5/1127, par. 23) tendant à ce que l'Assemblée générale donne des indications plus nettes quant au taux de croissance budgétaire qu'elle serait disposée à financer, soit annuellement, soit au cours d'une période plus longue. La délégation canadienne comprend que le Secrétaire général souhaite avoir des indications à ce sujet, mais elle estime qu'il conviendrait de chercher une solution en adoptant une planification à long terme des programmes et non pas en essayant de fixer un taux arbitraire de croissance budgétaire. C'est ainsi que les limites du développement futur des activités économiques et sociales de l'ONU devraient être fixées en fonction des avantages des plans proposés et compte tenu de la réaction des Etats Membres à ce sujet, et non pas être déterminées à l'avance. S'il y a beaucoup d'activités importantes à entreprendre, il est probable que les fonds nécessaires seront fournis, à condition que les plans y relatifs soient présentés clairement et préparés bien à l'avance. La planification à long terme n'est pas seulement la méthode la plus efficace pour résoudre le problème du taux de croissance: elle devrait aussi faciliter l'examen du projet de budget annuel par le Comité consultatif et par les Etats Membres, étant donné qu'il y aurait un rapport direct entre les demandes de crédits du Secrétaire général et les programmes à long terme qui auraient été approuvés. En l'absence de planification des programmes, il est difficile de déterminer si toutes les nouvelles demandes de crédits sont justifiées. C'est ainsi que la délégation canadienne a des réserves en ce qui concerne la question de savoir si les ressources actuelles en personnel sont pleinement utilisées et si, par conséquent, le Secrétaire général est entièrement fondé à demander 524 postes nouveaux pour 1968. Elle estime que les réductions recommandées à ce sujet par le Comité consultatif sont raisonnables.

13. M. Francis tient à souligner cependant que, si sa délégation appuie, entre autres, ces réductions, ce n'est pas parce qu'elle désire réduire exagérément les dépenses de l'Organisation, mais parce qu'elle estime qu'avant de pouvoir donner son accord à une augmentation importante elle doit avoir l'assurance que cette augmentation est l'aboutissement d'un examen mûrement réfléchi des besoins concernant le programme. A la vérité, il se pourrait qu'une planification bien conçue se traduise par une augmentation des dépenses de l'ONU plus forte qu'elle ne le serait s'il n'y avait pas de planification.

14. Il importe donc de chercher à appliquer dans toute la mesure possible les recommandations du Comité ad hoc. Ainsi, les ressources mises à la disposition de l'ONU seraient utilisées de façon plus efficace, et les Etats Membres seraient encouragés à adopter une attitude plus positive à l'avenir à l'égard des activités de l'Organisation.

15. M. KOULEBYAKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale revêt une signification spéciale pour le peuple soviétique, car elle coïncide avec le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Union soviétique. Il est particulièrement significatif que l'Union soviétique n'ait jamais été à l'origine d'un conflit armé bien qu'ayant été à maintes reprises en butte à l'agression des Etats capitalistes. Malgré les destructions provoquées par ces attaques, le système socialiste a réussi à démontrer sa supériorité sur le capitalisme, comme le prouve le fait incontestable qu'en cinq décennies l'Union soviétique a dépassé tous les pays, à l'exception des Etats-Unis d'Amérique, en matière de développement économique, et qu'à en juger d'après sa puissance militaire et politique elle a actuellement pris le pas sur ce dernier pays dans certains domaines. Nombre d'anciennes grandes puissances imposaient leur volonté à la Russie tsariste, mais aujourd'hui l'Union soviétique ne reçoit d'ordres d'aucun Etat, et aucun problème international important ne saurait être réglé sans sa participation. Dans son allocution d'ouverture, à la 1174ème séance, le Président a parlé de la menace que constitue pour l'humanité la misère dans diverses régions du monde. Cette misère est le résultat du système capitaliste.

16. En Union soviétique, il n'y a pas d'extrême de richesse ou de misère et, sous le régime socialiste, les anciens territoires dits coloniaux de la Russie tsariste sont devenus des républiques de plein droit et se trouvent sur un pied d'égalité avec la Russie

[4] Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes, point 80 de l'ordre du jour, document A/6343.

[5] Ibid., documents A/6289 et Add.1 et 2.

[6] Ibid., dix-neuvième session, Séances plénières, 1331ème séance, par. 3.

elle-même, tant sur le plan économique que sur le plan politique. En outre, depuis la révolution le peuple soviétique a oublié ce qu'est l'inégalité raciale. Pendant la "guerre froide", l'Union soviétique a fait l'objet d'une campagne de diffamation, qui n'a cependant pas empêché les peuples du monde de voir que c'est le système capitaliste et non pas le régime socialiste qui est à l'origine de fléaux tels que le colonialisme, ou le chômage et la misère qui s'abattent sur les pays qui se sont enfin débarrassés de leurs maîtres coloniaux et qui cherchent maintenant à assurer leur propre développement. C'est encore le capitalisme qui est à l'origine des guerres mondiales, du fascisme, du nazisme, du racisme, de l'agression des Etats-Unis au Viet-Nam et de l'agression israélienne dans le Moyen-Orient. On est fondé à dire que, s'il n'y avait pas eu la Révolution d'octobre, les conditions nécessaires pour la liquidation du colonialisme et la coopération entre peuples au sein de la Société des Nations, puis de l'ONU, n'auraient pas été réalisées.

17. L'Union soviétique a toujours considéré l'Organisation des Nations Unies comme un moyen essentiel de sauvegarder la sécurité des peuples; c'est pourquoi elle attache la plus grande importance aux travaux des commissions de l'Assemblée générale. La façon dont ces commissions traitent des problèmes dont elles sont saisies déterminera dans une large mesure l'efficacité des décisions prises par l'ONU en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la réalisation des objectifs et le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. C'est dans cette optique que la Cinquième Commission devrait aborder les problèmes qui lui sont soumis. Parmi ces problèmes, l'un des plus importants est le fait que, malgré les appels à l'économie lancés lors de la vingt et unième session par un grand nombre de délégations, le rythme d'accroissement des dépenses budgétaires ne s'est pas ralenti. Les raisons données dans l'avant-propos du Secrétaire général au projet de budget pour l'exercice 1968 pour justifier leur accroissement continu ne sont pas satisfaisantes, car elles ne tiennent pas compte du problème essentiel, à savoir, la tendance à augmenter les dépenses sans tenir compte des possibilités financières de l'Organisation. M. Koulebyakine note avec satisfaction que le Secrétariat a pris un bon départ en présentant les crédits demandés au chapitre 3 (Traitements et salaires) d'une manière qui renseigne davantage les Etats Membres, mais le Secrétariat ne devrait pas en rester là s'il veut donner suite aux recommandations du Comité ad hoc d'experts. A cet égard, M. Koulebyakine appelle l'attention de la Commission sur le problème fondamental qui, d'après l'avant-propos au projet de budget, consiste à concilier le programme de travail global et le total des ressources que les Etats Membres sont disposés à fournir pour son exécution, ainsi que sur l'appel lancé par le Secrétaire général à l'Assemblée pour que celle-ci donne des indications plus nettes quant au taux de croissance qu'elle serait disposée à financer.

18. Comme par le passé, un pourcentage important des dépenses prévues dans le projet de budget concerne le fonctionnement du Secrétariat. Les dépenses de personnel de l'ONU et les dépenses connexes représentent plus de 54 p. 100 du montant total des crédits demandés pour 1968. Cette augmentation est essentiellement imputable aux créations de postes. On a souvent souligné la nécessité de simplifier la structure du Secrétariat, d'éliminer les postes superflus, notamment au Département des affaires économiques et sociales, et de répartir le personnel de façon plus rationnelle entre les divers services; mais aucune mesure n'a été prise dans ce sens. Aussi, le nombre des fonctionnaires a-t-il augmenté de plus de 1 500 au cours des cinq dernières années, et l'on envisage la création de 371 postes en 1968. En même temps, des sommes considérables sont dépensées pour couvrir les services de personnel temporaire, tel qu'experts et consultants.

19. Des mesures radicales s'imposent si l'on veut mettre un terme à l'augmentation de ces dépenses de personnel. Il conviendrait de créer un groupe spécial d'experts qui serait chargé d'étudier la structure et l'organisation du Secrétariat et de formuler des recommandations tendant à améliorer son efficacité et à réduire les coûts. Certains services du Secrétariat ont l'habitude de présenter des demandes de crédits dont le montant est excessif. Les prévisions de dépenses du groupe d'experts chargé d'étudier la situation des détenus politiques en Afrique du Sud illustrent bien cet état de choses. Le crédit demandé à ce titre est deux fois plus élevé que les dépenses faites à l'heure actuelle pour ce groupe, qui compte cinq membres, et il est tout à fait disproportionné par rapport au crédit demandé pour la Conférence internationale des droits de l'homme à laquelle plus de 100 délégations doivent participer. En outre, dans les demandes de crédits revisées comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions (A/C.5/1114), la Division des droits de l'homme demande un crédit supplémentaire de 224 100 dollars. Il serait bon que le Comité consultatif ramène aussi cette demande de crédits à un niveau compatible avec les dépenses effectives.

20. A la vingtième session, la délégation soviétique avait demandé qu'en soumettant le projet de budget annuel le Secrétariat avise la Cinquième Commission de toute réduction du volume de travail dans un secteur donné, de toute suppression éventuelle d'activités, ainsi que des mesures prises pour utiliser le personnel ainsi libéré. La délégation soviétique avait également demandé des renseignements sur le volume de travail qu'entraînent les nouveaux programmes, de façon que les prévisions de dépenses pour les postes existants et les nouveaux postes soient justifiées. Cette proposition, elle l'a renouvelée lors de la vingt et unième session. Elle serait reconnaissante au représentant du Secrétaire général de bien vouloir faire connaître à la Commission les mesures qui ont été prises à cet égard.

21. La délégation soviétique dira, le moment venu, ce qu'elle pense des divers chapitres du budget ordinaire. Elle tient toutefois à déclarer d'ores et déjà qu'elle est radicalement opposée à l'inscription au projet de budget pour l'exercice 1968 de demandes de crédits illégales pour le financement d'activités qui violent les dispositions de la Charte telles que

le service des intérêts et le remboursement du principal venant à échéance des obligations émises par l'Organisation des Nations Unies, les dépenses relatives à la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, ou relatives au Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée. Comme par le passé, l'Union soviétique ne contribuera pas au financement de ces dépenses.

22. La délégation soviétique estime toujours que les dépenses d'assistance technique ne devraient pas être imputées sur le budget ordinaire. L'Union soviétique continuera pour sa part d'accorder une assistance technique importante aux pays en voie de développement en leur fournissant des services d'experts et de l'équipement, et en formant des spécialistes dans ses établissements d'enseignement. Compte tenu de ces considérations, la délégation soviétique versera cette année encore en roubles soviétiques sa quote-part des dépenses d'assistance technique.

23. La délégation soviétique appuie la recommandation du Comité consultatif tendant à réduire de 5 600 000 dollars les crédits demandés par le Secrétaire général; elle estime toutefois que, pour ce qui est du chapitre relatif au personnel et de certains autres chapitres, la réduction demandée est insuffisante. Etant donné ses vues au sujet de dépenses illégales et le fait que le montant des crédits demandés est trop élevé, la délégation soviétique ne pourra appuyer les demandes de crédits sous leur forme actuelle, et elle s'abstiendra lorsqu'elles seront mises aux voix.

24. Malgré les nombreuses résolutions demandant une répartition géographique équitable du personnel du Secrétariat, le nombre des fonctionnaires soviétiques est encore très en dessous du nombre souhaitable. Cette constatation s'applique tout particulièrement aux postes qui sont spécifiquement soumis au principe de la répartition géographique équitable. Au Service de l'information, par exemple, les ressortissants soviétiques n'occupent que 7 des 104 postes soumis audit principe. Dans la catégorie des administrateurs généraux et des administrateurs hors classe, le nombre des postes occupés par des ressortissants soviétiques est inéquitablement faible. La raison principale pour laquelle les résolutions adoptées à cet égard par l'Assemblée générale ne sont pas appliquées est que les responsables de l'administration du Secrétariat — ceux en particulier qui sont appelés à prendre des décisions en matière de personnel — ne prennent pas les mesures nécessaires pour augmenter le nombre des fonctionnaires originaires de pays insuffisamment représentés, l'Union soviétique en particulier. Bien que d'autres délégations partagent l'inquiétude de la délégation soviétique sur ce point, la disposition de la Charte relative à l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible continue d'être foulée aux pieds. Il est donc urgent de prendre des mesures pour remédier à cette situation et faire en sorte que le Secrétariat devienne un organisme véritablement international, travaillant dans l'intérêt de la paix et de la coopération internationale.

M. Esfandiary (Iran), vice-président, prend la présidence.

25. M. WAHAB (Malaisie) se déclare satisfait des efforts faits par le Secrétariat pour donner suite aux recommandations du Comité ad hoc concernant l'ordonnance du budget. Le projet de budget pour 1968 donne plus de détails et d'explications que ceux des exercices précédents.

26. Au cours de la vingt et unième session, à la 1135ème séance de la Commission, la délégation malaisienne avait souligné la nécessité d'assurer l'équilibre financier et de répondre aux besoins suscités par les nouvelles activités de l'Organisation en encourageant le sens de l'économie et en faisant preuve d'initiative et d'ingéniosité. Il est encourageant de constater que, dans son rapport sur les demandes de crédits revisées comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions (A/6854), le Comité consultatif déclare qu'il doit être possible non seulement de réaliser des économies substantielles et d'améliorer l'efficacité des nouveaux programmes, mais aussi d'assurer un taux de croissance plus ordonné dans la mesure où le Comité du programme et de la coordination et l'Assemblée générale auront d'autres occasions d'examiner lesdits programmes dans le contexte général des activités de l'Organisation des Nations Unies. La délégation malaisienne partage l'avis du Comité consultatif (ibid., par. 10) selon lequel, sous réserve d'une bonne affectation du personnel, le surcroît de travail peut être exécuté avec un personnel temporaire supplémentaire moins nombreux que ne le demande le Secrétaire général.

27. L'augmentation rapide des budgets de l'ONU et des institutions spécialisées, qui ressort du tableau 1 du rapport principal du Comité consultatif (A/6707 et Corr.2), est elle aussi une source d'inquiétude. Si ce taux de croissance doit se poursuivre, le montant du budget aura en effet doublé dans huit ans environ. Cette croissance met à très dure épreuve les ressources financières des petits pays en voie de développement. Il ressort de l'avant-propos au projet de budget pour 1968 que le Secrétaire général est pleinement conscient des problèmes que pose l'augmentation rapide du budget. Comme il le dit au paragraphe 25 de cet avant-propos, l'Assemblée générale devrait donner des indications plus nettes quant au taux de croissance qu'elle serait disposée à financer. La délégation malaisienne appuiera pour sa part toute résolution positive en ce sens.

28. M. ZIEHL (Etats-Unis d'Amérique) associe sa délégation aux félicitations que le Président a adressées à la 1181ème séance à la délégation soviétique pour l'exploit accompli par l'Union soviétique en réussissant à poser un véhicule spatial sur la planète Vénus.

29. C'est avec le plus profond regret que la délégation des Etats-Unis se voit dans l'obligation d'exercer son droit de réponse à propos des remarques déplacées du représentant de l'Union soviétique. La Cinquième Commission est une commission technique, et non un organe politique ou une tribune de propagande. Elle a une tâche importante à accomplir et ne peut se laisser distraire par des considérations politiques. La délégation des Etats-Unis ne cherchera pas à réfuter les accusations de la délégation sovié-

tique, qui ne relèvent nullement de la compétence de la Cinquième Commission. Cela dit, les Etats-Unis sont disposés à discuter n'importe quand de la question du Viet-Nam devant les organismes appropriés de l'Organisation. L'échec de leurs efforts pour porter cette question devant le Conseil de sécurité est imputable avant tout au refus de l'Union soviétique d'appuyer l'inscription de cette question à l'ordre du jour. Pourtant, en sa qualité de coprésident de la Conférence de Genève, l'Union soviétique porte une lourde responsabilité à cet égard.

30. M. KOULEBYAKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il a déjà réfuté les arguments du représentant des Etats-Unis d'Amérique lorsque la même question a été soulevée à la vingt et unième session. Il ne s'est pas, quant à lui, livré à un exercice de propagande, mais a simplement voulu avertir la Commission des conséquences financières que pourraient avoir à l'avenir les menées agressives de certaines puissances. Il est indispensable d'éliminer les foyers de tension qui existent en diverses parties du monde. La Cinquième Commission ne peut pas ne pas tenir compte des travaux d'autres organes de l'ONU. Il est inévitable que ses délibérations aient parfois des résonances politiques.

31. M. Koulebyakine repousse l'allégation selon laquelle l'Union soviétique porterait une responsabilité quelconque en ce qui concerne le maintien de la paix en Extrême-Orient. Ce n'est pas l'Union soviétique qui attaque le Viet-Nam du Nord et l'écrase sous les bombes.

La séance est levée à 12 h 35.

Litho in U.N. 77502.—November 1968—875